

# INSTITUT de FORMATION

Virginie Olivier

IFSI

IFAS

## Projet pédagogique

2022-2023



La certification a été délivrée au titre  
de la catégorie suivante : **Actions de formation**

L'institut de formation Virginie Olivier du site Sainte-Anne regroupe un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et un Institut de Formation d'Aides-Soignants et d'aides-soignantes (IFAS). Il est situé sur le site Sainte-Anne du Groupe Hospitalier Universitaire Paris - Psychiatrie & Neurosciences qui comprend les sites de Sainte Anne, et de Maison Blanche.

Au cœur de Paris dans un environnement agréable et verdoyant, l'institut est accessible facilement par tous les moyens de communication.

Le projet pédagogique de l'institut de formation Virginie Olivier est en perpétuelle actualisation afin de répondre aux évolutions des métiers d'infirmier et d'infirmière et d'aide-soignant et d'aide-soignante en tenant compte des contextes, tant universitaires, territoriaux, européens que règlementaires.

L'année universitaire 2022-2023 s'ouvre sur des évolutions : une double rentrée pour la formation aide-soignante, dont le nouveau référentiel a été mis en œuvre à la rentrée 2021, le développement du processus d'universitarisation de la formation infirmière avec l'université Paris Cité avec notamment une expérimentation d'un cursus de licence en sciences infirmières et l'intégration en 2<sup>ème</sup> année d'étudiants et étudiantes issus de la mineure santé.

Les instituts de formation du GHU Paris, sont certifiés **Qualiopi** pour l'ensemble de leurs processus par le Bureau Veritas, depuis le 21 janvier 2022.

La situation sanitaire reste un élément de contexte à prendre en compte en ce début d'année de formation. Ainsi, l'institut adapte ses modalités d'apprentissage en développant des méthodes pédagogiques en format hybride entre des temps de formation théorique en présentiel et en distanciel.

L'engagement de chacun et chacune dans le processus de formation en tenant compte du contexte sanitaire est le facteur de réussite du dispositif proposé à l'institut.

Vous trouverez dans ce projet 2022-2023 les orientations de l'ensemble de l'équipe des IFSI-IFAS.

Isabelle MABIT  
Directrice des soins  
Coordonnatrice des instituts paramédicaux du  
GHU Paris Psychiatrie & Neurosciences

## Sommaire

I-Introduction .....	4
II-L 'histoire de l'institut .....	4
III-La formation.....	4
IV-Les tutelles .....	5
V- Contexte de la formation .....	6
Le profil attendu de l'infirmier.....	7
Le profil attendu de l'aide-soignant .....	7
VI- Les orientations pédagogiques de l'institut Virginie Olivier .....	7
VII- Les acteurs du dispositif .....	11
VIII- Ouverture et diversité .....	12
IX- Egalité des chances. Vers une démarche inclusive des personnes en situation de handicap....	13
X- Dynamiques pédagogiques .....	14
XI- Outils, méthodes, moyens .....	15
XII- Organigramme .....	16

## **I-Introduction**

L'institut Virginie Olivier comprend l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) et l'institut de formation d'aides-soignants et aides-soignantes (IFAS). L'institut fait partie des 3 instituts de formation paramédicaux du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) avec l'institut de formation des cadres de Santé (IFCS) du site Sainte-Anne.

Ces 3 instituts sont en direction commune par une directrice des soins, coordonnatrice des instituts, direction rattachée à la direction des ressources humaines.

Le GHU créé le 1<sup>er</sup> janvier 2019 est issu de la fusion du Centre Hospitalier Sainte-Anne, du Groupement Public de Santé de Peryay Vacluse et de l'Établissement Public de Santé de Maison-Blanche initialement regroupés en Groupement Hospitalier de Territoire (GHT).

## **II-L 'histoire de l'institut**

En 1955, l'école forme des infirmiers et des infirmières spécifiquement pour l'exercice professionnel en psychiatrie et ce jusqu'en 1992 où le diplôme infirmier unique est créé.

C'est en 1988 que le nom de l'institut est donné à Virginie Olivier, en hommage à une infirmière (1902-1944) qui s'était engagée en 1943 dans la résistance sous le pseudonyme de Charlotte. Elle exerçait à l'hôpital qui pendant l'occupation servait d'asile à des personnes menacées. Elle sera déportée à Ravensbrück où elle décédera en novembre 1944.

## **III-La formation**

L'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat infirmier est basé sur l'acquisition de dix compétences. Ce référentiel a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant et de l'étudiante, qui construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoirs faire, attitudes et comportements.

L'étudiant et l'étudiante sont amenés à devenir des praticiens autonomes, responsables et réflexifs.

La formation sanctionnée par l'obtention de 180 crédits européens permet l'attribution du Diplôme d'Etat mais aussi un grade de licence, attribué dans le cadre de la convention avec l'université Paris Cité. De par sa dimension, ce conventionnement apporte un partenariat riche et constructif.

L'IFSI dispose d'un quota de 128 places par année de formation. La sélection des candidats et des candidates est effectuée via la plateforme parcoursup, pour les candidates et candidats bacheliers et par la voie de la formation professionnelle continue pour des candidates et candidats en activité professionnelle sous certaines conditions.

L'**institut de formation IFAS** prépare au Diplôme d'Etat d'aide-soignant. Il dispose d'un quota de 50 places en formation complète et en cursus partiel, réparti en 2 rentrées par an.

L'arrêté du 7 avril 2020 modifie les modalités de sélection pour l'entrée en IFAS par une modalité identique quel que soit le cursus antérieur des candidats et candidates, hors ASHQ et VAE

Outre la préparation au DEI et DEAS, l'institut propose **une activité de formation continue**.

#### **IV- Les tutelles et l'établissement support**

L'institut dépend de tutelles nationales et régionales.

- **L'agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France** est compétente pour :
  - La gestion des modalités d'accès à la formation ;
  - La présidence de l'instance compétente pour les orientations générales de l'IFSI et de l'IFAS
  - L'autorisation d'ouverture et renouvellement des autorisations des instituts (avis) ;
  - L'agrément des directeurs et directrices.
  
- **Le Conseil régional d'Ile-de-France** (loi n°204-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) est compétent pour :
  - La subvention de fonctionnement ;
  - L'autorisation d'ouverture et renouvellement des autorisations des instituts (décision) ;
  - La détermination des quotas.

En outre, le conseil régional d'Ile-de-France est responsable des aides attribuées aux élèves et aux étudiants et étudiantes inscrits dans les instituts de formation.

- **La Direction Régionale Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIEETS)** est compétente pour :
  - La présidence des jurys de diplomation.
  
- **Le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences** est compétent pour :
  - La gestion des personnels, du budget et les travaux d'investissement. L'IFSI-IFAS dispose d'un budget annexe à celui de l'hôpital.

## V- Contexte de la formation

Les évolutions sociologiques et épidémiologiques, tant en France que dans l'Union Européenne, entraînent un accroissement des demandes en soins et d'accompagnement dans le champ médico-social.

La politique sanitaire nationale qui intègre ces nouvelles données, fait évoluer l'organisation des structures et la pratique des soignants et des soignantes. La crise sanitaire liée à la COVID-19 est un exemple concret qui illustre ces évolutions à poursuivre.

Le projet pédagogique de l'institut de formation Virginie Olivier s'appuie sur ces changements et adapte la logique pédagogique et le contenu aux compétences visées.

La responsabilité des soignants et des soignantes, et la capacité à faire face à la complexité des situations de soins sont des déterminants essentiels de la compétence infirmière et aide-soignante en particulier pour :

- Répondre aux besoins de la population notamment en regard du vieillissement de la population et des crises sanitaires existantes ;
- Adapter l'offre de soins aux besoins des usagers dans le respect de la qualité des soins, de la sécurité des patients et des patientes, dans une logique d'efficacité qui s'articule autour de territoires de santé;
- Travailler en coordination et en complémentarité avec les différents acteurs et actrices de réseaux de soins pour assurer la continuité des soins tant sur le plan national qu'europpéen ;
- Mettre en œuvre la coopération entre les différentes structures, entre la ville et l'hôpital, entre les différents professionnels dans le champ médical et médico-social ;
- Promouvoir une analyse situationnelle intégrant la famille et les aidants ; cette articulation devenant un levier incontournable d'une qualité de prise en charge ;
- Participer à l'évolution des techniques médicales, d'information et de communication (TIC) et à l'usage du numérique en santé ;
- Développer les qualités professionnelles telles que la polyvalence, la mobilité, l'adaptation, la connaissance des langues vivantes ;
- Participer au développement de la recherche, s'inscrire dans la nécessité de se former tout au long de sa vie professionnelle et enrichir ses connaissances en sciences humaines, sociales, économiques, éthique et langues vivantes.

Compte tenu de ce contexte sanitaire et social, le professionnel et la professionnelle se définit comme suit :

- **Compétent** : sa compétence doit lui permettre de faire preuve de capacité d'adaptation au contexte par une polyvalence et une réactivité aux situations rencontrées dans différents secteurs d'activité ;
- **Acteur et actrice de la prévention** et de l'éducation (en santé et thérapeutique) ;
- Soignant intégrant sa prise en soins dans une **dimension interprofessionnelle**.

#### Le profil attendu de l'infirmier et de l'infirmière

Le métier d'infirmier se décline en dix compétences qui sont à acquérir par les étudiants et étudiantes en six semestres de formation.

Elles servent de cadre de référence pour le dispositif de formation.

Ces dix compétences sont acquises pour un exercice infirmier hospitalier et extrahospitalier.

#### Le profil attendu de l'aide-soignant

Le référentiel de formation d'aide-soignant se décline en 5 blocs de compétences qui sont à acquérir par les élèves en 44 semaines de formation. Ces blocs regroupent 11 compétences déclinés en 10 modules.

**Les compétences des aides-soignants et des infirmiers à acquérir en fin de formation sont construites tout au long du cursus d'apprentissage.**

### **VI- Les orientations pédagogiques de l'institut Virginie Olivier**

Dans le contexte exposé, il est indispensable de préciser les orientations pédagogiques qui vont permettre d'éclairer l'ensemble du dispositif.

#### **L'organisation de la formation en IFSI**

##### **La formation est organisée en transversalité**

La notion de transversalité doit être lue comme la responsabilité des unités d'enseignement du référentiel de formation répartie sur l'ensemble de l'équipe pédagogique, chaque formateur ou formatrice étant en charge de plusieurs unités d'enseignement réparties sur les 3 ans de formation.

L'organisation de l'équipe pédagogique permet d'assurer 4 fonctions - clés :

- **Un suivi de la progression des étudiants et étudiantes en continu sur les 3 ans**

Chaque formateur et formatrice est référent d'un groupe d'étudiants et d'étudiantes pour assurer leur suivi pédagogique sur les 3 ans de formation.

- **Le pilotage et la coordination des enseignements**

La coordination des enseignements théoriques et cliniques est assurée :

- au niveau du pilotage des enseignements théoriques par une coordinatrice pédagogique, cadre supérieure de santé, membre de l'équipe de direction,
- au niveau du pilotage des enseignements cliniques par une coordinatrice des stages et des relations internationales, cadre supérieure de santé, membre de l'équipe de direction.

- **La liaison entre l'IFSI et les différents terrains de stage**

La gestion des places de stage du GHU, pour les formations infirmière et aide-soignante, est assurée au niveau de l'IFSI. Cette gestion permet un partenariat fort avec l'établissement support et avec les instituts de formation partenaires.

Chaque formateur et formatrice, référent de différents terrains de stage assure la liaison IFSI / stage en lien avec la coordinatrice des stages de l'institut.

- **Le partenariat universitaire**

L'équipe pédagogique a forgé depuis plusieurs années un partenariat solide avec l'université Paris Cité. Le travail de mutualisation, de co construction des enseignements avec les universitaires et les IFSI partenaires a permis la mise en place d'un projet pédagogique innovant.

Les orientations du projet pédagogique 2022-2023 **en IFSI** se déclinent autour de 3 axes :

- Le suivi pédagogique ;
- Les unités intégratives ;
- La recherche.



### a) Le suivi pédagogique

Le suivi de la progression des étudiants et étudiantes en continu sur les 3 ans est confié à un formateur ou une formatrice référent d'un groupe d'étudiants avec des temps de suivi individuel et des temps collectifs.

Le suivi pédagogique vise, entre autre, l'apprentissage de l'analyse de la pratique professionnelle (APP).

L'APP est abordée comme une méthode pédagogique qui s'appuie sur le modèle socioconstructiviste. Ce modèle définit l'apprentissage comme un processus dans lequel l'étudiant se construit lui-même une représentation interne sur la connaissance, une interprétation personnelle de l'expérience vécue. Cette représentation est en constante modification, sa structure et les liens forment la base sur laquelle les connaissances futures viendront s'ancrer.

Les interactions entre pairs sont sources de développement dès lors qu'elles suscitent des conflits socio-cognitifs à même de modifier les représentations de l'apprenant.

Ainsi, l'APP inscrit l'étudiant dans un processus de **professionnalisation** à partir de l'évolution de ses représentations, la finalité de cette méthode visant l'atteinte par l'étudiant d'un positionnement professionnel.

### b) Les unités intégratives

Dans cette formation en alternance intégrative, le référentiel vise l'acquisition des 10 compétences du métier entre la formation théorique qui se décline en unités d'enseignement (UE) dont les unités d'intégration (UI) et la formation clinique. L'unité d'intégration (UI) participe à la dynamique de professionnalisation par l'acquisition des compétences infirmières. Elle permet de combiner les ressources (savoirs, représentations, aptitudes) et de faciliter leur mobilisation dans une situation de soins. En ce sens, les unités d'enseignement sont des ressources des unités d'intégration.

L'unité d'intégration doit permettre à l'étudiant de s'inscrire dans un processus de professionnalisation en mobilisant ses savoirs, en faisant évoluer ses représentations et en lui permettant de prendre conscience de ses aptitudes.

### c) La recherche

Depuis plusieurs années, le renforcement de la science clinique infirmière s'invite au sein du métier d'infirmier et de la formation initiale. Ceci contribue à la valorisation et à la reconnaissance des expertises soignantes infirmières, notamment au travers la mise en œuvre de projets de recherche en soins infirmiers.

Il semble donc utile et nécessaire de contribuer au développement de cette identité professionnelle infirmière dans sa composante « recherche » dès la formation initiale en prenant appui sur un processus recherche. Dans ce cadre, l'enseignement de la méthodologie de la recherche est pensé en favorisant la progressivité et la transversalité sur les 3 années de formation.

### **L'organisation de la formation en IFAS**

La formation est assurée par des cadres de santé ou IDE formateurs et formatrices qui assurent le suivi pédagogique des élèves.

L'ensemble de l'équipe participe à la formation des élèves.

**Le pilotage et la coordination des enseignements théoriques et cliniques sont assurés par la même coordinatrice que pour la formation infirmière.**

Des méthodes pédagogiques adaptées et innovantes sont proposées aux élèves afin de favoriser leur progression dans l'acquisition des compétences visées.

L'accompagnement des apprenants **en IFAS** s'appuie sur 3 modalités d'intervention :

- L'accompagnement pédagogique individualisé (API) ;
  - Le suivi pédagogique individualisé (SPI) ;
  - Des travaux personnels guidés (TPG).
- a) L'accompagnement pédagogique individualisé (API)** d'une durée de 35 h est organisé dans les 3 premiers mois de la formation. Il permet au formateur et à la formatrice d'identifier les besoins spécifiques des élèves afin de les aider à suivre la formation et à formaliser leur projet professionnel.
- b) Le suivi pédagogique individualisé (SPI)** d'une durée de 7 h poursuit l'accompagnement pédagogique tout au long de la formation.
- c) Des travaux personnels guidés (TPG)** d'une durée de 35 h peuvent être répartis au sein des différents modules. Collectifs ou individuels, ces travaux visent des temps d'intégration de connaissances et d'appropriation d'outils et/ou de méthodes pédagogiques pour faciliter la réussite des élèves.

## VII- Les acteurs et actrices du dispositif

La pédagogie est centrée sur la personne de l'apprenant ou de l'apprenante. La formation permet un parcours, en partie, individualisé et personnalisé. Il est entendu par personnalisé et/ou individualisé : adapté au projet de l'étudiant et de l'étudiante ou de l'élève et à son niveau d'apprentissage.

L'apprenant et l'apprenante est au centre du processus dynamique d'apprentissage.

### Le cadre de santé formateur ou formatrice

- Offre à l'étudiant et à l'étudiante ou à l'élève les moyens d'apprendre grâce à :
  - Des outils méthodologiques adaptés et innovants ;
  - Un fonds documentaire adapté ;
  - Un environnement favorable à l'apprentissage et à la concrétisation du projet professionnel ;
  - Une étroite collaboration avec les enseignants et enseignantes universitaires.
- Conseille : il ou elle apporte un appui méthodologique à l'étudiant, l'étudiante ou l'élève tant pour apprendre que pour s'auto évaluer et ainsi suivre sa propre progression.
- Aide l'étudiant, l'étudiante et l'élève à déterminer ses besoins en formation afin de faciliter la construction d'un parcours professionnalisant.

Au sein de l'équipe, il ou elle est responsable de l'ingénierie de formation (stratégies et moyens pédagogiques) en cohérence avec le projet pédagogique.

Dans ce cadre, le formateur ou la formatrice travaille en collaboration avec ses collègues, les professionnels sollicités pour leur domaine de compétence et les universitaires pour les étudiants et étudiantes en soins infirmiers.

L'accompagnement prend en compte la singularité de l'apprenant et de l'apprenante dans le processus d'acquisition d'autonomie et dans la construction des compétences.

La volonté pédagogique est de permettre à l'étudiant, l'étudiante et à l'élève :

- D'élargir ses connaissances afin qu'il ou elle puisse en assurer le transfert dans son environnement professionnel et favoriser son développement personnel ;
- D'acquérir une autonomie dans les apprentissages.

Afin de faciliter l'acquisition des compétences professionnelles, l'équipe pédagogique de l'institut Virginie Olivier a choisi de privilégier le développement :

- De la curiosité et du questionnement ;
- De l'autonomie ;
- De l'habilité relationnelle ;
- Du sens du travail en équipe.

#### L'étudiant, l'étudiante en soins infirmiers / l'élève aide-soignant ou aide-soignante

- S'engage dans sa formation professionnelle dans une dynamique individuelle et collective.
- Construit son identité professionnelle, accompagné par les professionnels de santé.
- Se positionne en s'inscrivant dans un processus d'autoévaluation et en faisant des choix qu'il ou elle est capable d'argumenter.

#### Les partenaires de stage

- Offrent à l'étudiant, l'étudiante ou l'élève, des situations de soins, sources de construction des savoirs théoriques et pratiques nécessaires à l'acquisition des compétences.
- Participent à la construction et à l'évaluation des compétences acquises de l'étudiant, l'étudiante ou l'élève.

#### L'université

- Offre un projet pédagogique commun à 15 IFSI en mutualisant des enseignements par un travail collaboratif très fort entre les IFSI et les universitaires (construction des TD en commun).

### **VIII- Ouverture et diversité**

L'institut s'inscrit dans un multi partenariat tant avec les IFSI et IFAS franciliens et européens qu'avec des structures de soins.

La relation avec les IFSI et les IFAS s'articule autour d'échanges de réflexions pédagogiques.

Avec les structures de soins, elle permet une ouverture dans la découverte de la diversité du système de santé et des professionnels y travaillant.

Cette richesse s'appuie également sur la possibilité, pour l'étudiant, l'étudiante ou l'élève, d'effectuer des stages en mobilité internationale et en Europe via la charte ERASMUS +.

Ces stages sont des opportunités supplémentaires qui participent à la construction du projet professionnel de l'apprenant ou de l'apprenante.

L'institut entretient avec l'ensemble des partenaires de stage, des relations privilégiées, permettant de prendre appui sur l'expertise des professionnels dans la relation de soins, de construire le raisonnement clinique, de travailler le questionnement éthique et de favoriser la professionnalisation.

Par ailleurs, la dimension universitaire du GHU impulse un esprit de recherche.

#### **IX- Egalité des chances. Vers une démarche inclusive des personnes en situation de handicap.**

LOI DU 11 FÉVRIER 2015 : "Constitue un handicap, toute restriction ou limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques."

ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX : les locaux du GHU Paris Psychiatrie & Neurosciences permettent aux personnes en situation de handicap d'être traitées de la même manière que toute autre personne (rampe d'accès, ascenseurs, banque d'accueil, portes larges, toilettes équipées, point d'attente...).

HANDICAP ET FORMATIONS PARAMÉDICALES : le GHU Paris Psychiatrie & Neurosciences et ses instituts de formation s'investissent dans une politique institutionnelle santé-handicap. L'inclusion est au cœur des réflexions actuelles, les instituts s'engagent à rendre la pédagogie et la connaissance accessibles à tous et toutes dans l'organisation générale, l'accessibilité et le contenu des offres de formation.

LE RÉFÉRENT HANDICAP : UNE INTERLOCUTRICE DÉDIÉE : Pour permettre aux apprenants et apprenantes de poursuivre leurs études dans un environnement adapté aux contraintes médicales, ils peuvent solliciter des aides dans le cadre du droit à la compensation du handicap. Chaque institut bénéficie d'un référent handicap, il est là pour répondre à toutes vos interrogations et vous accompagner dans vos démarches, n'hésitez pas à le contacter.

Si vous êtes étudiant ou étudiante en soins infirmiers ou élève aide-soignant ou aide-soignante en situation de handicap, reconnu par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), vous pouvez bénéficier de certains aménagements comme le temps majoré lors des évaluations. Dans le cadre du partenariat universitaire, vous pouvez vous tourner vers le SSU (Service de Santé Universitaire).

La référente handicap de l'IFSI – IFAS Virginie Olivier :

Madame Marie-Catherine BARET

01 45 65 73 90

[mc.baret@ghu-paris.fr](mailto:mc.baret@ghu-paris.fr)

## **X- Dynamiques pédagogiques**

- **Complémentarité des formations aide-soignante et infirmière**

La collaboration pluri professionnelle entre aide-soignant, aide-soignante et infirmier, infirmière s'élabore dès l'apprentissage en institut. Cela se traduit au travers de temps d'enseignements communs, permettant un travail de réflexion professionnelle et des temps de formation clinique.

- **Aide à la réussite :**

L'accompagnement pédagogique à l'institut et en stage est une priorité afin d'aider l'étudiant, l'étudiante ou l'élève dans sa progression.

- **Démarche qualité :**

Les instituts de formation paramédicaux du GHU Paris Psychiatrie & Neurosciences se sont engagés depuis plusieurs années dans un management de la Qualité qui vise à garantir un accompagnement pédagogique de qualité, assurant un parcours d'apprentissage gradué et individualisé. Chaque jour, l'ensemble des professionnels s'investit dans cette démarche structurée et coordonnée.

Les instituts de formation du GHU Paris, sont certifiés Qualiopi pour l'ensemble de leurs processus par le Bureau Veritas, depuis le 21 janvier 2022.

La politique Qualité s'intègre au projet d'établissement du GHU Paris Psychiatrie & Neurosciences. En effet, la réussite des objectifs dans le cadre de ce projet passe par l'amélioration continue de la Qualité du service offert aux apprenants et apprenantes

#### **XI- Outils, méthodes, moyens**

- **La simulation en santé est un axe commun aux 2 formations et a été initié à l'institut depuis plusieurs années**

« La simulation en santé est une méthode pédagogique qui facilite l'acquisition de connaissances, de compétences et de comportements adaptées par une « mise en situation » La simulation permet un apprentissage et/ou un perfectionnement des pratiques et des compétences techniques ou non techniques, par exemple relationnelles ou organisationnelles, au cours de procédures, de situations cliniques ou de gestes « simulés » comportant des objectifs de formation et d'analyse des pratiques. » (Instruction de la DGOS N°PF2/2013/383 du 19 novembre 2013 relative au développement de la simulation en santé).

Ce dispositif pédagogique favorise la posture réflexive en permettant à l'étudiant et à l'élève de prendre conscience des liens qui existent entre les savoirs et les actions. « **Le but est de permettre aux étudiants de résoudre des problèmes des plus simples aux plus complexes, soit individuellement soit en équipe de professionnels.** »

Des plateformes de simulation en pédagogie sont à disposition : salles de simulations à l'institut et plateforme Illumens Université, « serious games ».

- **La formation hybride**

Le contexte sanitaire a contraint à repenser les méthodes pédagogiques. Des dispositifs d'enseignement à distance ont été mis en place. La formation hybride est en perpétuelle évolution à l'institut tant sur le plan pédagogique qu'organisationnel.

Des plateformes d'apprentissage sont à disposition en présentiel et distanciel (IFSI et université) : Moodle, Quizz-box, vidéos et tutoriels, logiciel de messagerie, apprentissage anglais (English Word), remise à niveau en français (Projet Voltaire pour les élèves).

- **Les ressources documentaires**

Le partenariat universitaire permet aux étudiants et étudiantes en soins infirmiers l'accès à la bibliothèque universitaire (BU) en ligne et en présentiel. Le centre de documentation de l'institut offre un fonds documentaire

complémentaire nécessaire à la formation infirmière et aide-soignante.

## XII- Organigramme



### Organigramme IFSI – IFAS

